DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
COMMUNE DE BIEVILLE-BEUVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE MUNICIPAL 110/2022**

**Le Maire de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE**

Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la Loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211.1, L 2212.1, L 2212.2, L 2212.5, L 2213.1, L 2213.2 et L 2213.4,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 225 et R 227,

Vu l'arrêté du 24 avril 1975 approuvé le 2 juillet 1975 portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération,

**VU** la demande présentée par l'entreprise MASTELLOTTO sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux de renforcement de voirie sur la RD 60 et la RD 141,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution desdits travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur la RD 60 et la RD 141.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Pour permettre l'exécution desdits travaux, la route départementale 60 sera fermée et interdite à toute circulation dans la nuit du 1er au 2 décembre 2022 de 20 h 00 à 6 h 30 de l'intersection RD 60 à Rue Jean-Baptiste Colbert à l'intersection RD 60 rue du Tour de Ville.

Une déviation sera mise en place par les rues Jean-Baptiste Colbert et Tour de Ville. Ces deux rues seront ouvertes à la circulation en double sens. Il sera interdit à tous véhicules de stationner dans les deux rues.

Dans un même temps, la RD 60 sera interdite à la circulation entre l'intersection avec la rue Guillaume le Conquérant et l'intersection avec la rue du 11 Novembre.

Une déviation sera mise en place par les rues de Lympstone, Mozart, Victor Hugo et 11 Novembre.

La rue du 11 Novembre sera ouverte à la circulation en double sens. Tout stationnement y sera interdit.

**ARTICLE 2 :**

La route départementale 141 sera fermée et interdite à toute circulation de 20 h 00 à 0 h 00 de l'intersection avec la RD 60 jusqu'à l'intersection avec les rues Victor Hugo et Mozart.

La rue du 11 Novembre sera ouverte à la circulation dans les deux sens.

La Rue Abbé Alix sera fermée à la circulation.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, approuvée le 15 Juillet 1974. Elle sera mise en place par l'entreprise MASTELLOTTO qui sera tenue de signaler son chantier de jour comme de nuit.

**ARTICLE 4 :**
L'accès aux services de sécurité, secours, police, incendie, sera maintenu.

**ARTICLE 5 :**
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :** ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ouistreham,
- Monsieur le Commandant du SDIS,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Routière Départementale,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise MASTELLOTTO,
- Monsieur le Président de la communauté urbaine Caen la Mer,
- Monsieur le Directeur de Twisto

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à BIEVILLE-BEUVILLE,
Le 25 novembre 2022

Le Maire,
Christian CHAUVOIS

Publié le 25/11/2022

Chantier renfo 2022
RD60
Biéville-Beuville

Mise en place de la signalisation :

**Jeudi 1er décembrte de 20h00 à 6h30**

**Mettre "Rue du 11 Novembre" en double sens,**

Chantier renfo 2022
RD60
Biéville-Beuville

<u>Mise en place de la signalisation :</u>

**Jeudi 1er décembrte de 20h00 à 6h30**

**Mettre "Rue Colbert" et "Rue du Tour de ville" en double sens,**